



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 75403

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les aides à la conduite accompagnée. En effet, le Conseil général du Cher a mis en place, du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003, une aide de 350 euros à chaque jeune âgé de seize à dix-sept ans, domicilié dans le Cher, et inscrit à l'apprentissage anticipé de la conduite. Initiative ô combien louable dans un département très touché par les accidents de la route. Il lui demande donc si cette mesure intelligente ne pourrait pas faire l'objet d'une certaine incitation de l'Etat dans d'autres départements.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75403

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, transports, logement et tourisme

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 avril 2002, page 1967